**Contrat de location meublée**

Entre les soussignés :

Monsieur Tahar Ben Lakhdar directeur général fondateur d’Esprit et Esprit foyer représenté par M.Souhail Oueslati en tant que bailleur d’une part

Et M.- Mlle : ………………………………………………………né(e) le …………………………………à …………….……………

CIN ……………………………………..étudiant(e) à Esprit- Esprit prépa inscrit(e) en classe ………………..…………..

en tant que locataire d’autre part.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

* Le bailleur loue au locataire la chambre n° ………… située au ………..étage et les équipements ci-après désignés au locataire qui les accepte aux conditions suivantes :

**Désignation :**

Chambre double n°……………, étage avec chauffage central

**Equipements communs :**

-Douches, toilettes, lavabos, tisanerie (eau chaude)

-Le détail des équipements individuels et des meubles est précisé dans l’inventaire annexé au présent contrat et faisant l’objet d’un état des lieux.

**Destination :**

-Habitation exclusivement, le locataire est tenu au respect des clauses du règlement intérieur du foyer.

**Montant annuel du loyer :**

-Deux mille cent cinquante dinars (2300 dt ) plus une caution de 220 dinars à régler intégralement ou en deux tranches ( 50% à l'inscription, 50% fin Janvier ).

-Le présent contrat est consenti pour une durée de dix mois du 1er septembre au 30 juin.

La résiliation ne peut s’effectuer qu' en cas de substitution soumise à l'agrément d'Esprit.

**Renouvellement :**

-Le renouvellement de la location doit impérativement faire l’objet d’une demande à présenter à l’administration du foyer avant le 30 mai.

-Le locataire reconnait avoir lu et approuvé le règlement intérieur du foyer et s’engage à en respecter toutes les clauses.

-Tout manquement au respect des clauses de ce contrat et du règlement intérieur donne le plein droit au bailleur de prendre les mesures adéquates y compris l’exclusion du foyer

Fait à l‘Ariana le ……………………………………..

Signé : le bailleur

le locataire